

RELEVÉ DE DECISIONS

Le conseil plénier du DEHHA

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu les statuts de l'UFR LLCE,

Après avoir délibéré, décide :

DECISION n° 1 : Validation du PV du conseil plénier du 22 novembre 2023

Adoptée à l'unanimité des 12 présents ou représentés

DECISION n° 2 : Participation du département à deux rencontres pour la section de Catalan

- 22 janvier 2024 : Rencontre entre Estrella Massip et Jordi Julià autour de la poésie de Gabriel Ferrater : prise en charge des repas de lundi midi (3 personnes - Curipira) et de la pause café (20 personnes / Curipira) - **100 euros**
- 21 et 22 mars 2024 : Rencontre autour de Sebastià Benàssar, auteur de l'année pour la Section de Catalan : prise en charge des repas de jeudi midi et vendredi midi (5 personnes par repas - Curipira) - **160 euros**

Adoptée à la l'unanimité des 12 présents ou représentés

DECISION n° 4 : Election du/de la directeur.rice adjointe du DEHHA

Présentation de l'unique candidate Verushka ALVIZURI, MCF au DEHHA, puis vote à bulletin secret.

Nombre d'inscrits : 16

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages obtenus : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Madame Verushka ALVIZURI est élue directrice adjointe du DEHHA à la majorité absolue des membres en exercice.

Toulouse, le 13 décembre 2023



*Présidente du Conseil,
Thérèse COURAU*